

Groupement Départemental des Syndicats **FORCE OUVRIÈRE**

SERVICES PUBLICS DE LA LOIRE



LA FORCE SYNDICALE

Bourse du Travail • Cours Victor Hugo • 42000 SAINT-ÉTIENNE • 04 77 43 02 95 •

contact • fospsloire@orange.fr • 06 32 78 94 30

ÉDITORIAL

Mes cher(e) s collègues,

Nous continuons de traverser une période très compliquée à laquelle personne n'était vraiment préparé.

Cependant, grâce à notre système républicain, nous, les Agents Territoriaux, continuons de rendre les services aux usagers malgré le « flou artistique » dans lequel nous sommes placés. Cette crise nous prouve que si elle veut perdurer, la République doit jouer la carte de la solidarité.

Il nous arrive très prochainement une échéance importante avec l'élection de vos représentants à la CNRACL. Pour continuer de vous représenter au mieux, FO a monté une liste représentative, riche de femmes et d'hommes issus de toutes les filières, de toutes les catégories et de toutes nos régions.

Créée par l'ordonnance du 17 mai 1945, la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales est devenue l'un des principaux « régime spécial » de retraite de la Sécurité Sociale et elle fonctionne selon le principe de la RÉPARATION.

Ce système est un principe de solidarité intergénérationnelle : le paiement des retraites des agents est financé par les cotisations versées par les actifs et les employeurs de ces administrations.

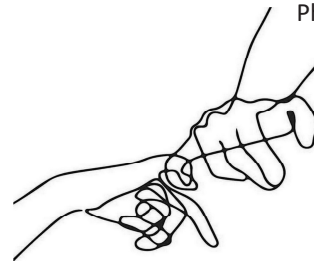
Dès que la crise sanitaire sera passée, le gouvernement va relancer sa réforme des retraites et voudra nous imposer un système unique par point qui va, dans ses principes :

- **supprimer toutes les caisses de retraite existantes ;**
- **limiter au niveau national les dépenses liées aux retraites, avec pour conséquence un nivellement vers le bas du montant des pensions.**

FO s'est exprimée, dès l'origine, contre un régime universel par points et a aussi indiqué qu'elle s'opposait à toute tentative du gouvernement de reculer encore l'âge de départ à la retraite.

En vous exprimant lors des élections, vous construisez le futur. Alors n'oubliez pas de voter et de faire voter FO aux élections CNRACL !

Le Secrétaire départemental,
Philippe VIALARD



2021
un geste essentiel
de solidarité



FO Territoriaux Loire

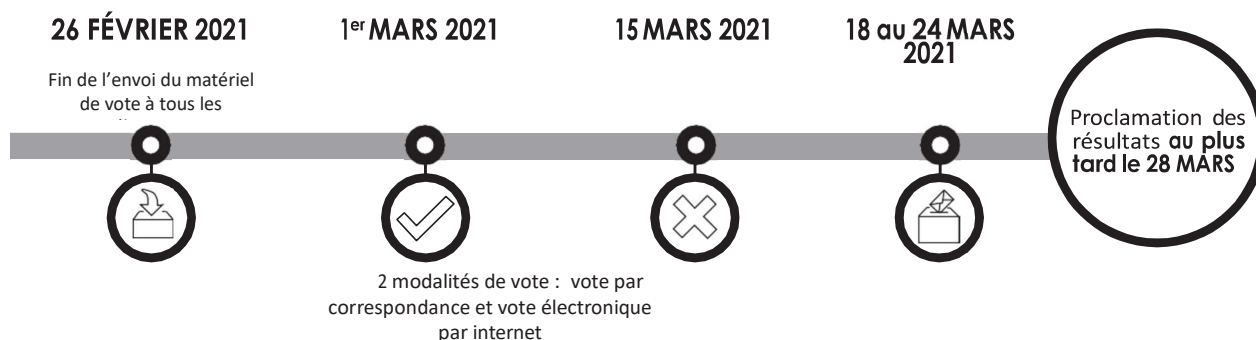


Elections CNRACL 2021

Le scrutin se déroulera du lundi 1^{er} mars au lundi 15 mars 2021.

Chaque électeur pourra voter :

- **soit par internet** du 1^{er} mars à 9 heures au 15 mars à 18 heures ;
- **soit par correspondance**, dès réception du matériel de vote, jusqu'au 15 mars 2021, le cachet de la poste faisant foi.



Vous élisez 16 membres du Conseil d'Administration de la CNRACL, pour 6 ans, représentants à parité :

- les affiliés comprenant **les actifs et les retraités** (8 sièges) ;
- les employeurs (8 sièges).

Pour chaque siège sont élus un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Qui peut voter ?

- **tout agent titulaire ou stagiaire**, quelle que soit sa position statutaire, affilié à la CNRACL au 1^{er} septembre 2020 ;
- **tout retraité du régime** au 1^{er} septembre 2020 titulaire d'une pension principale ou de réversion de veuf ou de veuve au titre de la vieillesse ou de l'invalidité.



POUR FORCE OUVRIÈRE, RÉFORMER LES RETRAITES, CE N'EST PAS TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS ET GAGNER MOINS !

Entre le 1^{er} et le 15 mars 2021, vous êtes amenés à exprimer votre choix pour élire les administrateurs de la Caisse de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

La retraite est un droit et tout agent sera concerné un jour par ce dispositif. Pour le préserver, nous devons défendre le statut de la Fonction Publique, nos statuts particuliers, nos salaires et le maintien du Code des pensions.

Durant les 6 dernières années, les gouvernements successifs ont tenté de modifier notre système. La mise en place d'une retraite par points, présentée comme un système universel et égalitaire, est l'exemple même de l'acharnement des politiques à détruire notre régime de retraite avec un haut niveau de couverture.

Vous pouvez compter sur la pugnacité des administrateurs Force Ouvrière, convaincus et déterminés à défendre notre régime de retraite basé sur la solidarité intergénérationnelle.

La CNRACL est le seul régime de retraite de base géré par un Conseil d'Administration élu au suffrage universel direct. Cette forme de gouvernance permet d'optimiser la gestion du système au plus près des intérêts des affiliés (actifs et retraités).

Lors du scrutin du 1^{er} au 15 mars 2021, nous serons 3,5 millions d'électeurs :

- 2,20 millions d'actifs (dont 1,4 million de Territoriaux et 800 000 Hospitaliers)
- 1,38 million de retraités (dont 727 000 Territoriaux et 623 000 Hospitaliers)

**Les administrateurs Force Ouvrière
auront, entre autre pour mandat et comme revendications durant
les 6 prochaines années :**

Pour les actifs :

- L'intégration de toutes les primes et indemnités dans le calcul de la retraite ;
- Le maintien et l'extension de la catégorie active aux métiers exposés ;
- Le droit à la retraite à taux plein à 60 ans ;
- Le maintien de la règle de calcul de la retraite sur la base de l'indice détenu au cours des 6 derniers mois.

Pour les retraités :

- Augmentation régulière et conséquente des pensions ;
- Retour à la péréquation salaires/retraites ;
- Maintien et développement du Fonds de l'Action Sociale (FAS) pour répondre aux besoins vitaux des retraités (logement, chauffage, aménagement habitat).

Faire confiance à Force Ouvrière, c'est également : militer pour l'augmentation générale des salaires, revendiquer la création d'un 5^{ème} risque dépendance géré par la Sécurité sociale, obtenir la titularisation massive des contractuels, retrouver un système de soins de haut niveau et des services publics de qualité.

**12 LISTES DE CANDIDATES ET DE CANDIDATS SE PRÉSENTENT
À CETTE ÉLECTION POUR LE COLLÈGE DES ACTIFS (13 POUR LES RETRAITÉS)
NE GASPILÉZ PAS VOTRE VOIX !**

VOTEZ

RÉSISTER **FO**
ET NE PAS LÂCHER

POUR LA LISTE FORCE OUVRIÈRE

ET SI VOUS RENONCIEZ À ÊTRE ISOLÉ(E) ?

REJOIGNEZ NOTRE SYNDICAT !

ÊTRE SYNDIQUÉ(E), ÇA VEUT DIRE QUOI ?

Un syndicat est un regroupement volontaire de personnes ayant pour objet de faire connaître et défendre les droits et intérêts collectifs à différents niveaux (national, branche professionnelle, local, collectivité, établissement..)

Le syndicat regroupe tous les salariés, quelles que soient leurs origines et leurs opinions.

La démocratie syndicale, telle que nous la concevons et nous la pratiquons au sein de Force Ouvrière, permet à chacun de défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et l'organisation du syndicat.

À Force Ouvrière, c'est en toute indépendance à l'égard des partis politiques, des gouvernements, du patronat, des religions et de tout autre groupement extérieur que le syndicat s'organise, s'administre et décide de ses positions, revendications et actions..

POURQUOI ÊTRE SYNDIQUÉ(E) ?

- pour être informé et conseillé de vos droits individuels et collectifs, de manière générale ;
- pour échanger, débattre et participer à la prise de décision au sein même de l'organisation syndicale ;
- pour faire face à une situation compliquée nécessitant un accompagnement ;
- pour bénéficier d'une protection juridique en cas de litige ;
- pour aider les autres et vous sentir utile en les informant et les conseillant sur leurs droits ;
- pour échanger avec d'autres professionnels.

Les adhérent(e)s FORCE OUVRIÈRE bénéficient d'une assurance Protection Juridique avec l'assistance d'un cabinet d'avocats dans le cas de procédures relevant du contentieux de la fonction publique en première instance et appel (après étude du dossier).

QUEL ENGAGEMENT ET COMBIEN ÇA COÛTE ?

Une cotisation auprès du syndicat d'affiliation est demandée. Elle permet notamment au syndicat de financer son activité, d'informer et défendre ses adhérents et de former les militants.

Cette cotisation permet de bénéficier d'un crédit d'impôt à hauteur de 66 % de la cotisation payée. Par exemple, si vous versez 50 € par an au syndicat, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt de 33 €, soit seulement 17 € à votre charge.

Vous n'êtes absolument pas tenu de dire à votre employeur que vous avez adhéré à un syndicat. Vous avez également la possibilité de vous retirer du syndicat à tout moment.

Pour rejoindre le syndicat FORCE OUVRIÈRE des TERRITORIAUX de la LOIRE

Vous pouvez demander l'envoi d'un bulletin d'adhésion :

- en nous adressant un mail à fosp Loire@orange.fr
- ou en téléphonant au 06 32 78 94 30
- ou en le téléchargeant directement sur notre site internet à l'adresse suivante : fo-territoiaux42.fr, rubrique « se syndiquer pourquoi ? »

*La liberté n'est pas
l'isolement*

**L'UNION
FAIT LA FORCE**

SITE WEB !

<http://www.fo-territoiaux42.fr>

Consultez le site des syndicats FO des services publics de la Loire